



Réf. Farde e-Assemblées : 2679658

N° OJ : 183

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/11/2025

Objet : Subsidés aux associations diverses.- Montant total : 40.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 sur le contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu le crédit inscrit à l'article 70008/33202 du budget ordinaire de 2025;

Considérant les activités des asbl Haptique, Peluche, Bravvo, LVB ACCES citoyenneté + et la Fédération des Parents et des Associations de Parents de l'enseignement Officiel;

Vu l'avis de la section de l'Instruction publique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer les subsides suivants pour un montant total de 40.000,00 EUR à l'article 70008/33202 du budget ordinaire 2025 et réparti comme suit :

- 1) 5.000,00 EUR à la Fédération des Parents et des Associations de Parents de l'enseignement Officiel pour le projet "espace parents";
- 2) 5.000,00 EUR à l'asbl Haptique pour le projet "apprendre à apprendre en faveur des jeunes atteints de troubles des apprentissages";
- 3) 5.000,00 EUR à l'asbl Peluche pour l'encadrement scolaire des enfants du Home J. Hermans;
- 4) 15.000,00 EUR à l'asbl BRAVVO pour le projet "soutien scolaire";
- 5) 10.000 EUR à l'asbl LVB ACCES Citoyenneté + pour le projet "soutien scolaire".

Annexes :